

**DISSEMINATION DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU PROJET
SICOMINES****RAPPORT DE MISSION**

ITIE-RDC
SECRETARIAT TECHNIQUE
COURRIER REÇU LE 09 FEV 2022
N° 020
PAR : PIASSAKA Lucie

I. Contexte

La Coalition « **Publiez Ce Que Vous Payez** », "**PCQVP**" a reçu du Comité National de l'ITIE-RDC un appui financier pour disséminer le Rapport thématique sur l'évaluation du Projet SICOMINES dans neuf (9) sites : Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Fungurume, Bunia, Kindu, Mbuji-Mayi, Goma et Bukavu.

Avant de déployer ses membres sur ces sites, elle s'est fixée pour objectif de contribuer à la vulgarisation dudit Rapport afin de permettre aux parties prenantes et aux citoyens de s'approprier les conclusions de l'évaluation de tous les volets de ce Projet : Volet infrastructure et Volet minier avec son pendant qu'est la Centrale Hydroélectrique de Busanga.

Sur les sites, la dissémination visait particulièrement les membres des gouvernements provinciaux et des assemblées provinciales ; les acteurs des services des mines, de la société civile, des confessions religieuses, des mouvements citoyens et des médias.

Ce faisant, la Coalition "**PCQVP**" voulait que le niveau d'exécution de la Convention de collaboration sino-congolaise et les enjeux du Projet SICOMINES soient connus des citoyens dans les zones minières ci-dessus et qu'une feuille de route des actions à mener par les différents intervenants soit élaborée pour mettre en œuvre les recommandations issues du Rapport d'évaluation.

Considérant le caractère hautement technique des matières traitées dans ce Rapport, la Coalition "**PCQVP**" a sollicité et obtenu du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC d'être accompagnée sur le terrain par quelques Experts du Secrétariat Technique.

C'est ainsi que, par l'Ordre de mission n°002/COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2022 du 20 janvier 2022, j'ai été désigné par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour assister, du 23 au 30 janvier 2022, les Organisations de la Société civile à disséminer le Rapport d'évaluation du Projet SICOMINES.

C'est à ce titre que j'ai accompagné Monsieur Alidor Kas MUTEBA à Lubumbashi et à Likasi dans le Haut-Katanga.

II. Répartition des tâches

L'organisation matérielle revenait entièrement à Monsieur Kas MUTEBA, c'est-à-dire : mobilisation des participants, location des salles, restauration des participants, paiement des frais de transport des participants, tenue du secrétariat technique des réunions, etc.

L'animation des ateliers était faite en binôme. Monsieur Kas MUTEBA avait la responsabilité de faire l'exposé général du rapport d'évaluation et de répondre aux préoccupations d'ordre général soulevées par les participants, tandis qu'il me revenait de présenter l'ITIE-RDC, les raisons d'être de l'étude, la méthodologie suivie pour l'élaboration du rapport, la clarification des questions techniques ou complexes ainsi que la

présentation des conclusions et des recommandations du Consultant qui a élaboré le rapport.

Le 24 janvier 2022, en marge de la dissémination, nous, Kas MUTEBA, Albert KABUYA, Raoul MUSAU et moi-même sommes descendus en délégation dans la famille de feu Jean Marie KABANGA où nous avons remis à la Veuve, au nom du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC et pour le compte du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, une somme de dollars américains cinquante (50 \$US) en espèces et un chèque de dollars américains trois mille huit cents (3 800 \$US). Etaient également présents à côté de la veuve, une Représentante de l'ONG « POM » et Monsieur KABEYA NKONGOLO Narcisse, fils aîné du défunt qui a endossé le chèque et délivré un reçu.

Les 50 \$US remis par le Coordonnateur National sont l'équivalent en espèces de la boisson que la délégation devait partager avec la famille du défunt pendant la visite. Sur le montant du chèque (3 800 \$US), 3 500 \$US représentent la participation du Comité National de l'ITIE-RDC aux frais funéraires de Me. Jean Marie KABANGA, tandis que les 300 \$US qui restent représentent le paiement du jeton de présence de ce dernier pour sa participation à la dernière réunion du Comité Exécutif.

Toutes les pièces comptables, photos et vidéos justifiant cette remise de chèque et de 50\$US ont été déposées auprès des services compétents du Secrétariat Technique.

III. Déroulement des activités

Les activités de la dissémination se sont déroulées de la manière suivante :

- les 25 et 26 janvier à Lubumbashi au Centre ARRUPE ;
- les 27 et 28 janvier à Likasi dans la Salle MALAIKA.

Dans les deux Villes, les premières journées ont réuni les acteurs de la Société civile, tandis que les deuxièmes journées ont été consacrées aux administrations publiques, aux Bourgmestres et aux élus.

A Lubumbashi comme à Likasi, la participation de la Société civile a été satisfaisante en nombre et en qualité, avec la présence des délégués des plateformes et des médias représentatifs.

En ce qui concerne les Officiels et les Administrations publiques, à Lubumbashi, j'ai noté la participation qualitative :

- d'un Député national en vacances parlementaires, l'Honorable Nanou MEMBA, élu de Kipushi ;
- d'un Député provincial et
- d'un Administrateur de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) en la personne de Monsieur Trésor KANYANGALA.

A Likasi, le Bourgmestre de la Commune populeuse de Kikula, Monsieur Adolphe LUFUMA KAPENDA a participé activement à tous les travaux de l'atelier et se dit impatient de découvrir, dans les meilleurs délais, les conclusions du Consultant qui a étudié la question de la répartition et de l'affectation de la redevance minière. Selon lui, la Commune qu'il dirige depuis plus de dix ans est victime de la répartition de la redevance minière fixée par la législation minière.

De manière générale, de Lubumbashi à Likasi, les participants ont été révoltés par, entre autres :

- le déséquilibre criant au profit de la partie chinoise et ce, dans tous les aspects de la collaboration sino-congolaise ;
- le déficit de réalisation des infrastructures reprises dans l'Annexe C de la Convention de Collaboration sino-congolaise du 22 avril 2008 ;
- l'intrusion de Congo Management (COMAN) dans le capital social de SICOHYDRO et la révision à la baisse des parts de l'Etat congolais à travers le Groupe Gécamines.

Pour ces raisons, les participants exigent de l'Etat congolais :

- de reconsidérer l'étude de faisabilité réalisée par la partie chinoise et d'obtenir de la partie chinoise qu'il soit désigné de commun accord un Cabinet indépendant chargé de réaliser une étude de faisabilité respectant les standards internationaux ;
- d'inviter la partie chinoise à des nouvelles négociations pour réévaluer les intérêts de la RDC tant dans la JV SICOMINES que dans la Centrale Hydroélectrique de Busanga (SICOHYDRO) ;
- d'identifier formellement les propriétaires effectifs de COMAN ainsi que leur apport réel dans le capital social de SICOHYDRO ;
- de démettre les mandataires qui ont bradé les intérêts de l'Etat congolais et d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

Il importe de souligner qu'à la fin de chaque session de dissémination, Monsieur Kas MUTEBA sollicitait des participants qu'ils lui transmettent, sur une feuille de papier et ce à l'issue des débats, leurs propositions d'actions à mener à court, moyen et long terme pour changer les choses dans la mise en œuvre de la Convention de collaboration du 22 avril 2008. Sur ce sujet, son rapport d'activités pourra fournir les renseignements que le présent rapport n'a pas été en mesure de capter.

En annexe, je joins le rendu des travaux par les participants eux-mêmes, à travers des coupures de presse.

Kinshasa, le 01/02/2022

Gilbert DENINGAIDI M.

Consultant Juridique

Expert chargé de Collecte et de l'Analyse des données.

Gilbert DENINGAIDI M.
Expert Juridique
ITE - RDC